

Qualité des statistiques du mouvement de la population provenant des registres de l'état civil

I. Base de la tabulation	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
Base actuelle de la tabulation:	440833	118809	29151			
- date de l'événement						
- date de l'enregistrement						
Depuis combien de temps employez-vous cette base actuelle de tabulation?						

II. Complétude de l'enregistrement (estimation)	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
100 pour cent						
90 - 99 pour cent						
80 - 89 pour cent						
70 - 79 pour cent						
60 - 69 pour cent						
50 - 59 pour cent						
Moins de 50 pour cent	x					
Veillez spécifier:	35 pour cent					
(a) Année à laquelle estimation de la complétude se réfère:	2014	2014	2014			
(b) Bases de l'estimation de la complétude:						
-Analyse démographique						
-Double contrôle des registres						
-Recensement de la population	x	x	x			
-Enquêtes par sondage						
-Autre (précisez)						
-Aucune évaluation						

Prière de nous envoyer des documents publiés et non publiés, qui concernant la complétude de l'enregistrement et les méthodes utilisée pour estimer la complétude.

Qualité des statistiques obtenues par d'autres sources

La base des estimation est :	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
- Recensement de la population	x	x	x			
-Enquêtes par sondage						
- Registres de population						
- Système de double enregistrement						
-Autre (précisez)						

Veillez joindre tout document décrivant les méthodes utilisés pour les estimations de statistiques d'état civil basées sur d'autres sources que l'enregistrement des faits d'état civil.

Metadonnées complémentaires pour certains tableaux

Tableau 1.1 - Définitions urbain / rural

Veuillez indiquer la définition utilisée pour les zones urbaines et la période d'utilisation	
Veuillez indiquer la définition utilisée pour les zones rurales et la période d'utilisation	

Tableau 1.6 - Motifs d'autorisation pour les avortement légaux

Veuillez indiquer d'un "X" les options possibles.	X	
a) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la vie de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
b) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé physique de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
c) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé mentale de la femme, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
d) La non-interruption de la grossesse comporterait, pour la santé mentale ou physique d'un enfant déjà né dans la famille, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
e) L'enfant né à terme courrait un risque important de souffrir d'anomalies physiques ou mentales entraînant pour lui un grave handicap.		
f) Autres motifs.	x	L'avortement n'est pas légal en Guinée. Toutefois, pour des raisons de santé, on pratique l'avortement thérapeutique quand la vie de la femme est menacée et que l'enfant souffrirait d'anomalie grave.

Tableaux 14a, 14b, 15a and 15b - Tables de mortalité

Les tables de mortalité se réfèrent-elles à la population de facto ou de jure?	Population de jure	
Une méthode de lissage a-t-elle utilisée? Si oui, laquelle?		
Y'a t-il une méthode spécifique utilisée pour conclure la table de mortalité à des âges plus élevés ? (par exemple, Gompertz, Makeham, etc. ?) Laquelle ?		
Si un modèle de table de vie ou un modèle relationnel est utilisé pour obtenir la table de mortalité (par exemple, Coale-Demeny West, trait UN Sud Asiatique), de quel model s'agit-il ?	Le modèle Nord de Coale-Demeny	
Veuillez indiquer d'un "X" les options qui s'appliquent:	X	
Quelle source de données a été utilisée pour calculer les tables de mortalité?		
a) Décès enregistrés non ajustés		
b) Décès enregistrés ajustés	x	
c) Information sur les décès obtenu dans le recensement		
d) Espérance de vie à la naissance		
e) Mortalité en dessous de 5 ans		
f) Mortalité infantile (en dessous 1an)		

--

Tableau 22 Âge minimum légal du mariage

Veuillez spécifier l'âge minimum légal auquel le mariage peut avoir lieu:	Hommes	Femmes
a) Avec consentement parental	25	18
b) Sans consentement parental		

Il n'existe pas d'âge minimum légal du mariage sans consentement parental. A partir de l'âge minimum légal, le consentement parental est obligatoire.
